



**Avis du CESE sur le projet de
« Schéma départemental de l'accueil des gens du voyage
2019-2024 »
Le 05 décembre 2018**

1. Contexte

Comme le prévoient les statuts du Comité économique, social et environnemental de l'Aude, les membres de cette instance sont amenés à formuler un avis sur les schémas soumis à l'approbation de l'Assemblée départementale.

Dans ce cadre, les membres du CESE après avoir pris connaissance du projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage et rencontré Mme Gilbert, Directrice de l'Insertion et de l'Action Sociale, en charge administrativement de ce dossier, proposent l'avis ci-après.

2. Rappel

Ce schéma est co-piloté par l'Etat et le Département et construit en lien avec les EPCI gestionnaires des aires d'accueil. Le bilan du précédent schéma, arrivé à son terme, et les orientations du futur schéma ont été présentés aux EPCI qui ont également émis un avis. Le Département se prononcera, quant à lui, lors de la Session du 18 décembre 2018.

Éléments de bilan du précédent schéma

Les objectifs	Les réalisations
Le schéma prévoyait la réalisation de 7 aires d'accueil et de 2 aires de grand passage.	100% des aires prescrites par le schéma sont réalisées : 5 aires d'accueil ont été réalisées et 2 aires ont été abandonnées (Carcassonne et Narbonne devaient en compter chacune une seconde). 5 aires permanentes d'accueil soit 146 places couvrent les besoins (60% d'occupation) : <ul style="list-style-type: none"> • Castelnaudary : 24 places, • Cruscades : 30 places, • Limoux : 20 places, • Narbonne : 32 places, • Trèbes : 40 places 2 aires de grand passage soit 240 places/caravanes : Carcassonne : 120 places/caravanes et La Palme : 120 places L'aide de l'Etat à la gestion des Aires d'accueil est bonifiée par l'intervention financière du Conseil départemental pour soutenir les EPCI/communes en charge de l'entretien des équipements.
Les relations avec les voyageurs ne posaient plus problèmes, passé le moment de rodage des équipements.	Dans un contexte d'incivilités les actions d'accompagnement doivent être renforcées.
Etaient prévus: bilan annuel d'application du Schéma ET un comité suivi évaluation.	Les dispositions de suivi et d'évaluation doivent être améliorées.

Orientations du nouveau schéma

L'offre d'accueil départementale : 146 places en aires d'accueil et 240 places en aires de grand passage

Objectif 1 : Faire respecter le «contrat» en faisant appliquer les règlements	Action 1.1 Préparer la mise au point d'un règlement unique pour les aires d'accueil
Objectif 2 : Adosser la gestion des aires permanentes d'accueil à un projet social	Action 2.1 Mise en place de comités locaux en vue des projets sociaux des aires Action 2.2 Élaboration d'un projet social sur chacune des aires permanentes d'accueil
Objectif 3 : Accompagner, via la domiciliation, les parcours vers l'habitat mixte	Action 3.1 Mobilisation d'un accompagnement dédié à ces problématiques
Objectif 4 : Prévenir les stationnements illicites en amont des grands passages.	Action 4.1 Rédiger un vade-mecum à destination des collectivités du département Action 4.2 Rappel de la nécessité de déposer des plaintes en cas de dégradations Action 4.3 Rédaction d'une plaquette d'information Action 4.4 Mise en place d'un réseau d'information
Objectif 5 : La gouvernance du schéma, condition de réussite du SDAGV 2019-2024	Action 5.1 Réunir la commission consultative des gens du voyage au moins une fois par an. Action 5.2 Mettre en place et animer la conférence technique. Action 5.3 S'assurer de la mise en place et du bon fonctionnement de l'ensemble des comités locaux. Action 5.4 Communiquer sur le nouveau schéma.

3. Avis du CESE

A l'issue des échanges entre les membres du CESE et après avoir pris contact avec des gestionnaires d'aire d'accueil, le CESE propose les recommandations suivantes :

Une meilleure prise en compte de la parole des gens du voyage

Malgré la difficulté pressentie, il est important tout au long de la mise en œuvre du schéma de veiller à la mise en place d'espaces consultatifs permettant aux gens du voyage de pouvoir s'exprimer sur leurs attentes et leurs besoins. Ces espaces de participation pourraient également être le lieu d'échanges permettant aux gestionnaires d'explicitier leur projet, leurs contraintes et la complexité que recouvre la gestion de ces aires.

Conformément à l'esprit des propositions que le CESE avait été amené à faire en réponse à la saisine du Président Viola sur les voies et moyens de la démocratie participative et de l'expression citoyenne, il est nécessaire que le principe de la participation de représentants des gens du voyage à l'instance de pilotage du schéma co-présidée par l'Etat et le Département soit actée, au titre général de la participation des usagers aux instances les concernant. Par ailleurs, l'aire de grand passage de La Palme, « boudée » par les usagers, est mentionnée comme faisant l'objet d'une recherche d'aire de substitution par la collectivité locale ; le délai et le financement mériteraient d'être précisés.

L'accompagnement à la scolarisation

L'éducation nationale doit garantir l'accueil des enfants dans les établissements scolaires. Le CESE souligne l'importance pour l'éducation nationale de fournir les moyens humains nécessaire à une bonne prise en charge des enfants dans les écoles d'accueil. Un travail doit être effectué pour s'assurer d'une répartition dans différents établissements en proximité afin d'éviter des phénomènes de ghettoïsation qui nuiraient à l'apprentissage des élèves. La mission du délégué départemental « scolarité des élèves de familles itinérantes et de voyageurs » de la DSDEN est essentielle afin d'assurer un bon déroulement de la scolarité de ces enfants.

Un accompagnement social proposé adapté aux besoins

Le CESE souligne l'importance du travail d'accompagnement social qui est conduit à travers différents dispositifs permettant de construire des projets sociaux pour garantir l'accès aux droits de toutes les personnes et sortir d'une logique de guichet.

Enfin, le CESE souligne l'importance des fonctions assurées par les gestionnaires qui doivent être accompagnés et soutenus, et insiste sur une nécessaire harmonisation des tarifs à l'échelle régionale et nationale pour éviter les effets d'aubaine.

**Le président du CESE
Jacques GALANTUS**